

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT ET TROIS** le **15 FEVRIER** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire (+1), Alexandre DOHY (+1), Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER (+1), Bernard RIO (+1), Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI, Dominique DE GOUSSENCOURT, Grégory CROZZOLO (+1), Pascal FRANCK, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Denis DE GOUSSENCOURT, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-Claude CRESPIEN représentée par Pierre-Edouard EON
Audrey LYS représentée par Grégory CROZZOLO
Chantal AMICEL représentée par Hubert MARCHAIS
Marie-France HOFFMANN représentée par Catherine GAUTIER
Frédérique BACQUET représentée par Alexandre DOHY
Patrice RENARD représenté par Bernard RIO
Elodie TEIXEIRA représentée par Laurence BARTHELEMI
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Madame DE GOUSSENCOURT est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCAION :
9 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRESENTS : 27
VOTANTS : 29

Objet : Plan d'actions triennal d'un schéma directeur cyclable

Vu les articles L 2122-22 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le schéma stratégique cyclable sur le territoire de la ville de Méry-sur-Oise du 6 janvier 2023 qui comprend 7 liaisons cyclables à aménager sur l'ensemble du territoire phasées annuellement jusqu'en 2025,

Après avis de la commission Urbanisme, travaux, environnement et mobilité du 6 février 2023,

Après avis de la commission Jeunesse, sport, culture et vie associative du 7 février 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

APPROUVE le plan d'actions triennal d'un schéma directeur cyclable.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 15 février 2023



La secrétaire de séance,

Dominique DE GOUSSENCOURT

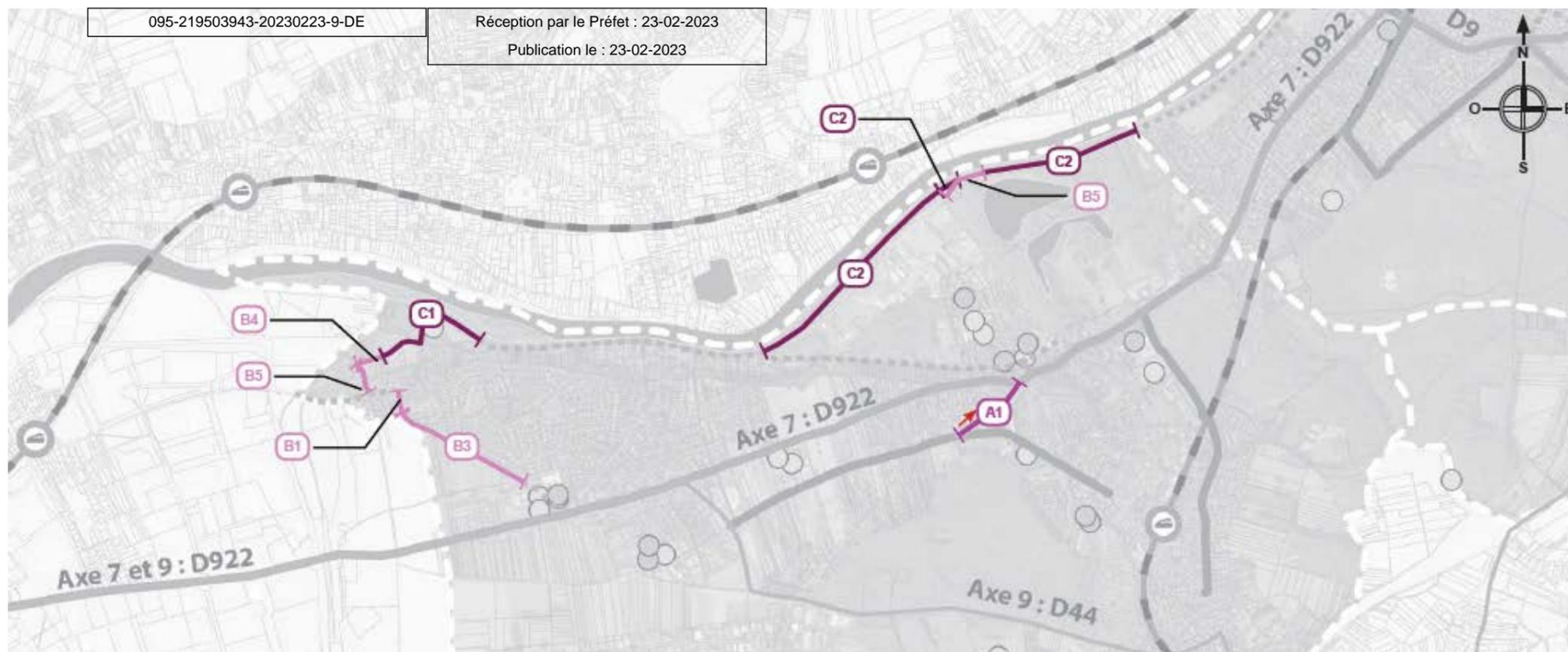
Dominique DE GOUSSENCOURT
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

PLANIFICATION PLAN TRIENNAL



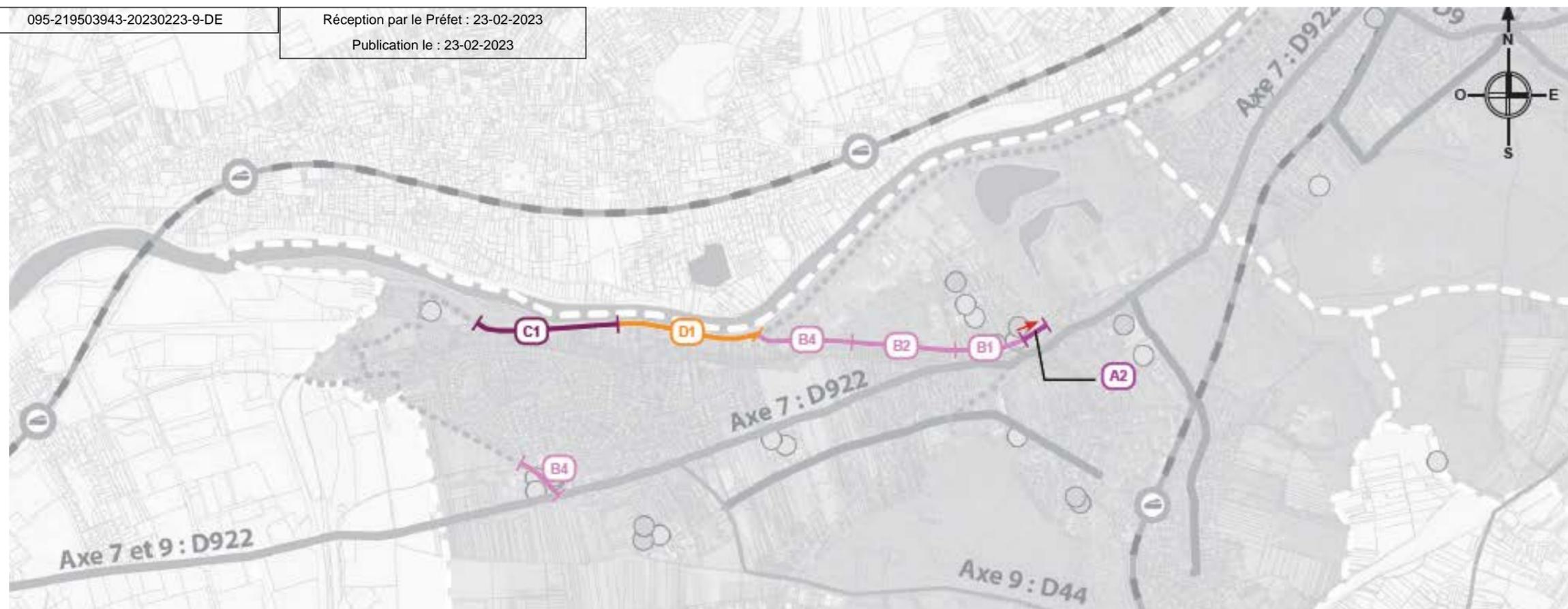
SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS PROJETÉS : CONFIGURATION PRÉCONISÉE

Aménagement envisagé	type de signalisation / travaux spécifiques	Rues concernées	Réf. carte	Contexte / info état existant	Linéaire	Linéaire total
Voirie sens unique => Double sens cyclable	"Marquage continu et signa. Verticale avec matérialisation d'une piste cyclable unidirectionnelle + Marquage ponctuel Z30"	Liaison ⑥ : Portion de Rue T. Lethias depuis Rue Plaquet jusqu'à D922	A1	Urbain	320 ml	320 ml
Voirie double sens => Zone 30	"Marquage ponctuel (Z30 + pictogramme cycle en entrée et en sortie de zone et carrefour avec marquage trajectoire) et signa. Verticale Ecluse / chicane"	Liaison ⑦ : Portion de Rue Lamartine située entre Rue des côtes et l'allée de la Passiflore	B1	Urbain	85 ml	85 ml
Voirie double sens => voie centrale banalisée	Marquage continu et signa. Verticale	Liaison ⑦ : Portion de Rue Lamartine située entre l'allée de la Passiflore et la ferme du Hameau de Vaux	B3	Péri-urbain limitation 50 km/h	550 ml	550 ml
Voirie double sens => voie centrale banalisée avec réfection	« Travaux de voirie (Structure de chaussée, et revêtement) Marquage continu et signa. Verticale »	Liaison ② : Portion de chemin de l'Abreuvoir et chemin de halage	B4	Chemin - Bord de l'oïse	100ml	100ml
Voirie double sens => Voie sans issue sauf cycle	Marquage ponctuel et signa. Verticale	Liaison ② : Portion de Rue des Préaux située entre Rue des côtes et le chemin de l'Abreuvoir Liaison ③ : Parking Bord de l'oïse - chemin de halage	B5	Urbain Urbain - Bord de l'oïse	125ml 180 ml	305 ml
Réhabilitation voie verte	"Travaux de voirie et réfection pour cheminement existant (Structure de chaussée, et revêtement) Marquage ponctuel et signa. verticale"	Liaison ② : Portion de chemin de l'Abreuvoir et chemin de halage (sur foncier public)	C1	Chemin - Bord de l'oïse	1135 ml	1135 ml
voie verte	Marquage ponctuel et signa. Verticale	Liaison ② : Portion de chemin de halage Liaison ③ : Portion de chemin de halage	C2	Chemin - Bord de l'oïse Chemin - Bord de l'oïse	935 ml 710 ml	1645 ml

PRINCIPE DE PHASAGE DE MISE EN APPLICATION DU SCHEMA DIRECTEUR : PHASE 1 => HORIZON 2023

PLAN TRIENNAL

PLANIFICATION PHASE 1 => HORIZON 2023



SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS : CONFIGURATION PRÉCONISÉE

Aménagement envisagé	type de signalisation / travaux spécifiques	Rues concernées	Réf. carte	Contexte / info état existant	Linéaire	Linéaire total
Voirie sens unique => Double sens cyclable type vélorue	"Marquage continu du double sens cyclable et signa. Verticale + Matérialisation de la trajectoire des cyclistes au centre de la rue en section courante"	Liaison ④ : Portion de Rue des écoles située entre Rue Victor Hugo et D928	A2	Urbain	108 ml	108 ml
Voirie double sens => Zone 30	"Marquage ponctuel (Z30 + pictogramme cycle en entrée et en sortie de zone et carrefour avec marquage trajectoire) et signa. Verticale Ecluse / chicane"	Liaison ④ : Portion de Rue des écoles située entre L'allée du bois des Noisettes et la Rue Victor Hugo	B1	Urbain	276 ml	276 ml
Voirie double sens => Bande cyclable	"Marquage continu et signa. Verticale (+ Marquage ponctuel Z30)"	Liaison ④ : Portion de Rue des écoles située entre la parcelle 2280 et L'allée du bois des Noisettes	B2	Urbain	410 ml	608 ml
Voirie double sens => voie centrale banalisée avec réfection	"Travaux de voirie (Structure de chaussée, et revêtement) Marquage continu et signa. Verticale" «Travaux de voirie (Couche de roulement de chaussée) Marquage continu et signa. Verticale»	Liaison ④ : Portion de Rue des écoles située entre le chemin de halage et la parcelle 2280 Liaison ⑦ : Portion de Rue Lamartine située entre la ferme du Hameau de Vaux et la D922	B4	Péri-urbain Urbain	380 ml 198 ml	578 ml
Réhabilitation voie verte	"Travaux de voirie et réfection pour cheminement existant (Structure de chaussée, et revêtement) Marquage ponctuel et signa. verticale"	Liaison ② : Portion de chemin de l'Abreuvoir et chemin de halage (sur partie privée)	C1	Chemin - Bord de l'oise	1230 ml	1230 ml
"Voirie-chemin de halage double sens => chemin, espace partagé Z20, avec réfection de voirie"	"Marquage ponctuel et signa. Verticale Travaux de réfection bi-couche"	Liaison ② : Portion de chemin de halage située entre la rue de l'oise et la rue des écoles	D1	Chemin - Bord de l'oise	560 ml	560 ml

PRINCIPE DE PHASAGE DE MISE EN APPLICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR : PHASE 2 => HORIZON 2024

PLAN TRIENNAL

PLANIFICATION PHASE 2 => HORIZON 2024



SYNTHÈSE DES AMÉNAGEMENTS PROJÉTÉS : CONFIGURATION PRÉCONISÉE

Aménagement envisagé	type de signalisation / travaux spécifiques	Rues concernées	Réf. carte	Contexte / info état existant	Linéaire	Linéaire total
Voirie sens unique => Double sens cyclable type vélorue	"Marquage continu du double sens cyclable et signa. Verticale + Matérialisation de la trajectoire des cyclistes au centre de la rue en section courante"	Liaison ⑤ : Rue Copin	A2	Urbain	57 ml	57 ml
Voirie double sens => Zone 30	"Marquage ponctuel (Z30 + pictogramme cycle en entrée et en sortie de zone et carrefour avec marquage trajectoire) et signa. Verticale Ecluse / chicane"	Liaison ① : Portion de Rue de Vaux à Epluches et Rue des côtes	B1	Urbain	188 ml	188 ml
Voirie double sens => voie centrale banalisée	Marquage continu et signa. Verticale	Liaison ① : Portion de Rue de Vaux à Epluches située entre l'Av du fond de Vaux et la parcelle 92	B3	Péri-urbain	220 ml	220 ml

PRINCIPE DE PHASAGE DE MISE EN APPLICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR : PHASE 3 => HORIZON 2025

PLAN TRIENNAL

PLANIFICATION PHASE 3 => HORIZON 2025



RÉCAPITULATIF TRAVAUX LIAISONS : INFRASTRUCTURES / SIGNALISATION / JALONNEMENT / CPC ET SAS

PHASES	PHASE 1 - HORIZON 2023				PHASE 2 - HORIZON 2024			PHASE 3 - HORIZON 2025	
	LIAISON ② _A	LIAISON ③	LIAISON ⑥	LIAISON ⑦	LIAISON ② _B	LIAISON ④	LIAISON ⑦	LIAISON ①	LIAISON ⑤
INTITULÉS	1 725 ML	890 ML	320 ML	635 ML	1125 ML	1174 ML	198 ML	408 ML	57 ML
GENERALITES	25 300 €	575 €	805 €	1 150 €	32 200 €	21 850 €	5 750 €	1 150 €	575 €
VOIRIE - STRUCTURE ET REVÊTEMENT	399 401 €	0 €	0 €	0 €	715 009 €	394 200 €	88 165 €	0 €	0 €
VOIRIE - SIGNALISATION	6 679 €	3 628 €	7 314 €	11 853 €	2 476 €	22 738 €	4 178 €	10 371 €	2 805 €
JALONNEMENT	19 320 €	7 245 €	7 590 €	8 625 €	8 280 €	19 665 €	2 760 €	13 110 €	3 450 €
CPC et SAS	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL HT	450 700 €	11 448 €	15 709 €	21 628 €	757 965 €	458 453 €	100 853 €	24 631 €	6 830 €
COÛT HT/ml	261 €/ml	13 €/ml	49 €/ml	34 €/ml	674 €/ml	390 €/ml	509 €/ml	60 €/ml	119 €/ml
TOTAL TTC	540 840 €	13 738 €	18 851 €	25 954 €	909 558 €	550 144 €	121 024 €	29 557 €	8 196 €
TOTAL HT PAR PHASE	499 485 €				1 317 271 €			31 461 €	
TOTAL TTC PAR PHASE	599 382 €				1 580 725 €			37 753 €	

TABLEAU ESTIMATIF DE MISE EN APPLICATION DU SCHÉMA DIRECTEUR : ESTIMATION PAR PHASE

PLAN TRIENNAL PLANIFICATION ESTIMATION